



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DCPAJI_2024_0009

Modification des tarifs d'entrée au Musée des Beaux-Arts Eugène Leroy (MUba) de Tourcoing

Application de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2°,

Vu la délibération n°57 du 16 octobre 2021 portant fixation de la grille tarifaire du MUba Eugène Leroy ;

Considérant le concert « Festif et pétillant », première manifestation autour de la saison « Impressionnistes », manifestation locale exceptionnelle, le dimanche 21 janvier 2024 au théâtre municipal Raymond Devos, il est proposé d'accorder la gratuité du MUba Eugène Leroy à tous les visiteurs durant cette journée,

DECIDONS

Article 1 : D'accorder la gratuité aux visiteurs du MUba Eugène Leroy, le dimanche 21 janvier 2024 à l'ensemble des visiteurs du musée, dans le cadre de la première manifestation autour de la « saison Impressionnistes ».

Article 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmis aux services concernés pour application ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING.

Article 4 : La date publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet ww.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

19 JAN. 2024

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : 19/1/2024

Publié sur le site de la Ville le : 19/1/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2024

Application agréée E-legalite.com

21_DA-059-215905993-20240119-L2122_GRATU